As of 8 May 2024, this is the most current version available. It is current for the period set out in the footer below.

Last amendment included: M.R. 169/2013

Le texte figurant ci-dessous constitue la codification la plus récente en date du 8 mai 2024. Son contenu était à jour pendant la période indiquée en bas de page.

Dernière modification intégrée : R.M. 169/2013

THE INTOXICATED PERSONS DETENTION ACT
(C.C.S.M. c. I90)

Detoxification Centres Regulation

Regulation 331/87 R
Registered August 3l, 1987

Detoxification centres

1 Under section 1 of *The Intoxicated Persons Detention Act*, the following premises are designated as detoxification centres:

(a) 75 Martha Street, Winnipeg, Manitoba;

(b) 170 Doncaster Street, Winnipeg, Manitoba;

(c) 144 Ross Avenue, The Pas, Manitoba;

(d) repealed, M.R. 86/2003;

(e) 462 Provencher Boulevard, Winnipeg, Manitoba.

M.R. 86/2003; 169/2013

LOI SUR LA DÉTENTION DES PERSONNES EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ
(c. I90 de la C.P.L.M.)

Règlement visant les centres de désintoxication

Règlement 331/87 R
Date d'enregistrement : le 3l août 1987

Centres de désintoxication

1 En vertu de l'article 1 de la *Loi sur la détention des personnes en état d'ébriété*, les locaux suivants sont désignés à titre de centres de désintoxication :

a) les locaux sis au 75 de la rue Martha, dans la Ville de Winnipeg, province du Manitoba;

b) les locaux sis au 170 de la rue Doncaster, dans la Ville de Winnipeg, province du Manitoba;

c) les locaux sis au 144 de l'avenue Ross, dans la ville de The Pas, province du Manitoba;

d) abrogé, R.M. 86/2003;

e) les locaux sis au 462 du boulevard Provencher, à Winnipeg, au Manitoba.

R.M. 86/2003; 169/2013

Repeal
2 Manitoba Regulations 94/83, 60/84 and 240/85 are repealed.

Abrogation
2 Les *règlements du Manitoba* 94/83, 60/84 et 240/85 sont abrogés.

Le procureur général du Manitoba,

August l7, 1987

Roland Penner, Q.C.
Attorney-General of Manitoba

le 17 août 1987

Roland Penner, c.r.

Accessed: 8 May 2024 at 5:54 am CDT
Current from 21 Nov. 2013 to 6 May 2024

Date de consultation : le 8 mai 2024 à 05 h 54
À jour du 21 nov. 2013 au 6 mai 2024